



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/036

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU  
BUDGET ANNEXE GESTION DU SITE – EXERCICE 2019**

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 40**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 13**

**Date de convocation : 5 juin 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 5 juin 2020**

**Le 12 juin de l'année deux mille vingt à  
18h30**

à Léognan – Espace Georges Brassens

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	A		DUFRANC Michel (Maire)	P	
DANNÉ Philippe (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRERE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOURGADE Laurence (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
PEREZ Gracia (Maire)	P		CLÉMENT Bruno (Maire)	P	
LEMIRE Jean-André (Maire)	P		FATH Bernard	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BLANQUE Thierry	A		MOUCLIER Jean-François	P	
CANADA Béatrice	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYE Philippe	P		PREVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
LALANDE Bernadette	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
ROUSSELOT Nathalie	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. DUFRANC	HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BETENCOURT Catherine	P	
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	P	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
BONNETOT Aurore	P				

Le conseil communautaire nomme Mme LAGARDE, secrétaire de  
séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 février 2020 est adopté à l'unanimité.

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/036

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU  
BUDGET ANNEXE GESTION DU SITE – EXERCICE 2019**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,  
**Vu** la délibération n° 2020-037 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,

## EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, le budget supplémentaire et la décision modificative qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe gestion du site pour l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- L'exécution du budget pour l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- La comptabilité des valeurs inactives,

Il appartient au Conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion du budget annexe gestion du site, dressé pour 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/036

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU  
BUDGET ANNEXE GESTION DU SITE – EXERCICE 2019**

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Déclare que le compte de gestion du budget annexe gestion du site, dressé pour 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Atteste que le compte de gestion reprend les équilibres financiers suivants :

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	187 192,31	G	350 977,65
	Section d'investissement	B	5 000,00	H	2 063,17
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	648 385,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	10 477,35 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	192 192,31	= G+H+I+J	1 011 904,14
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	30 433,40	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	30 433,40	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	187 192,31	= G+I+K	999 363,62
	Section d'investissement	= B+D+F	35 433,40	= H+J+L	12 540,52
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	222 625,71	= G+H+I+J+K+L	1 011 904,14

Fait à Martillac, le 12 juin 2020

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*


